

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'INTÉRIEUR DES
EMPRISES DE RUES ET DES ESPACES PUBLICS RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux d'aménagement paysager consistent en l'aménagement de bandes végétales, l'installation de bordures de granite ou de métal, la construction de trottoirs, de murets, de sentiers ou d'escaliers en béton, en pavés de béton ou en granite, l'installation de mobilier urbain, panneaux d'interprétation et l'installation d'éclairage à l'intérieur de diverses emprises de rues ou de certains espaces publics relevant de la compétence de proximité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût des travaux décrits à l'article 1 s'élève à 300 000 \$.

TOTAL : 300 000 \$

Annexe préparée le 6 mars 2013 par :

Jean Jobin, B arch
Service de l'aménagement du territoire